



Notice explicative

AVENANT A LA CONCESSION DES PLAGES NATURELLES DE VIAS POUR MODIFICATION DE L'IMPLANTATION DU LOT DE PLAGE N° 4 « FARINETTE 1 ».

Par arrêté n° DDTM34-2016-07-07477 du 7 juillet 2016, le Préfet a approuvé la concession des plages naturelles situées sur le territoire de la commune de Vias.

La commune a ensuite délibéré le 11 juillet 2016 afin d'approuver les conventions d'exploitation des lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 avec les plagistes.

Depuis octobre 2018 la 2ème phase des travaux de réaménagement de l'avenue de la méditerranée est engagée comprenant notamment la construction du promenoir et de la montée sur la mer.

Sachant qu'il est important de préserver la vue sur la mer à partir de la plateforme piétonne qui sera réalisée, il est nécessaire de prévoir pour la saison estivale 2019 le déplacement de 9 mètres vers l'est du lot de plage n° 4 « Farinette 1 » constitué d'une activité de location de matériel de plage et de restauration.

Pour cela, il est indispensable de procéder aussi au déplacement vers l'est de 9 mètres du secteur d'implantation possible de la zone amodiée sans toutefois modifier la surface du lot de plage n° 4 « Farinette 1 ».

Il découle de ce déplacement du lot un coût modéré pour la modification des raccordements aux réseaux en attente sur la plage.

L'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite sera maintenue par un cheminement le long de l'enceinte du camping Farret situé à l'est. (voir plan ci-annexé).

La défense incendie sera maintenue par l'implantation d'un poteau à proximité.

Le franchissement du cordon dunaire sera supprimé dans les règles de l'art avec un renforcement des ganivelles. (voir plan ci-annexé).

Le déplacement vers l'est de la zone amodiée ne devra pas empiéter sur l'emprise des épis rocheux, surface non considérée dans la concession de plage.

Une procédure pour avenant est ainsi rendue nécessaire, étant entendu que la modification demandée n'est pas de nature à modifier de façon substantielle l'économie générale de la concession de plage approuvée par l'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2016.

Par arrêté n° 2019 / 051 du 30 janvier 2019, M. le Maire a lancé la consultation du public du vendredi 1^{er} février au vendredi 15 février 2019 sur le projet de modification de l'implantation du lot de plage n° 4 consécutif au déplacement de 9 mètres vers l'est du secteur d'implantation possible de la zone amodiée, afin de recueillir les observations du public.

Ainsi, à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal, il sera proposé à ce dernier de :

- tirer le bilan de cette concertation,
- autoriser M. le Maire à solliciter un avenant à l'arrêté de concession des plages naturelles de Vias auprès de M. le Préfet pour la modification de l'implantation du lot de plage n° 4 « Farinette 1 » consécutive au déplacement vers l'est de 9 mètres du secteur d'implantation possible de la zone amodiée.



**RENOUVELLEMENT DE LA
CONCESSION DES PLAGES
NATURELLES
2016 -2027**



**PLAN DU PROJET
DE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION
- SECTEUR 1 -**



Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU

1 bis, place des Alliés
CS 50 676
34 537 BEZIERS CEDEX

Tél : 04-67-09-26-10

Fax : 04-67-09-26-19

Email : bet.lr@gaxieuf.fr

Echelle : 1/ 1 500

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE VIAS
Vias le :

Signature :

A.P. n° DDTN 34- 2016-07-07472
du 07/07/2016

| Date(s) | Nature des modifications | Dessiné | Vérfié | Ind |
|------------|--------------------------|---------|--------|-----|
| Juil. 2015 | CREATION | CB | AF | a |

IMPLANTATION ACTUELLE

Lot n° 4: Farinette 1

En quelques mots....

Cette zone d'activité, qui existait déjà les années précédentes, a fait l'objet d'une modification dans le cadre des activités autorisées pour accueillir un restaurant. Sa surface a été majorée de 650 m².

Activités autorisées

« Location de matériel avec activité accessoire de restauration »

Dimensions et emprise

- Longueur : 50 m
- Hauteur : 16 m
- Surface : 800 m²

Mode de gestion : Sous-traitance

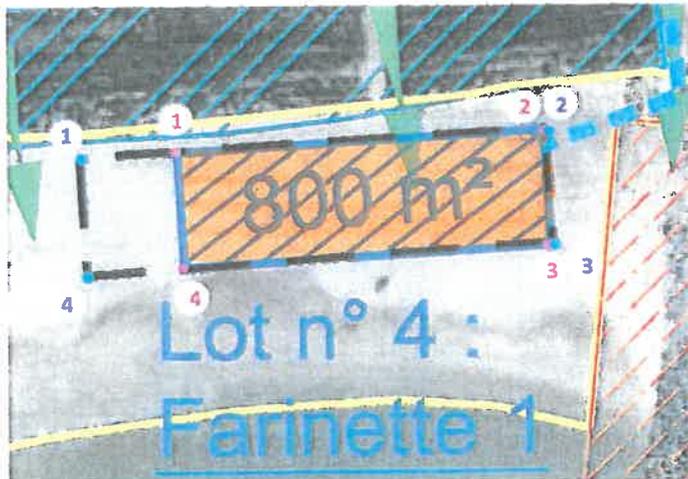
Distance à la mer : 20m

Coordonnées surface amodiée attribuée (Lambert 93)

- 1 : E. 733729.28/ N.6243473.70
- 2 : E. 733779.45/ N.6243476.83
- 3 : E. 733780.15/ N.6243460.75
- 4 : E. 733730.24/ N.6243457.73

Coordonnées de la zone d'implantation (Lambert 93)

- 1 : E. 733716.28/ N.6243473.01
- 2 : E. 733779.45/ N.6243476.83
- 3 : E. 733780.15/ N.6243460.75
- 4 : E. 733717.18/ N.6243456.94



MODIFICATION DE L'IMPLANTATION

Lot n° 4: Farinette 1

En quelques mots....

Cette zone d'activité, qui existait déjà les années précédentes, a fait l'objet d'une modification dans le cadre des activités autorisées pour accueillir un restaurant. Sa surface a été majorée de 650 m².

Activités autorisées

« Location de matériel avec activité accessoire de restauration »

Dimensions et emprise

- Longueur : 50 m
- Hauteur : 16 m
- Surface : 800 m²

Mode de gestion : Sous-traitance

Distance à la mer : 20m

Coordonnées surface amodiée attribuée (Lambert 93)

1 : E. 733729.28/ N.6243473.70
 2 : E. 733779.45/ N.6243476.83
 3 : E. 733780.15/ N.6243460.75
 4 : E. 733730.24/ N.6243457.73

Coordonnées de la zone d'implantation (Lambert 93)

1 : E. 733716.28/ N.6243473.01
 2 : E. 733779.45/ N.6243476.83
 3 : E. 733780.15/ N.6243460.75
 4 : E. 733717.18/ N.6243456.94

